

Journée des droits de l'enfant 2012

Thème 2012: «Le droit à la vie et à l'avenir»

Thème principal: Art. 6 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) de l'ONU

1. Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie.
2. Les Etats parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant.

Cette année, le choix s'est porté sur le droit à la vie et à l'avenir. Le droit à l'avenir n'est pas explicitement nommé dans la CDE, mais cette dimension, qui est en lien avec l'Education en vue d'un développement durable (EDD) et la Formation générale (FG), est fondamentale. En effet, l'art 6.2, nous donne une indication notable: le droit à la survie et à un développement supposent:

- que les besoins fondamentaux (nourriture, vêtements, santé,...) soient garantis. En d'autres termes, la pro-

tection et l'assistance aux enfants dont il est question dans le préambule de la CDE doivent être assurées;

- que la solidarité à l'égard des générations futures soit active: mon droit à la survie et à un développement ne doit pas prétériter celui des enfants de demain. En effet, selon la définition du rapport du Brundtland (1987), le développement durable (DD) «répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.»

Le dossier comprend:

- **Le dossier pour l'enseignant-e** avec les informations didactiques en lien avec les fiches de chaque degré.
- **La fiche élève du cycle 1** (4-8 ans, -2/+2P, 1-4H): «Un jeu pour mes droits».
- **La fiche élève du cycle 2** (9-12 ans, 3-6P, 5-8H): «Pym Pépin-d'pomme».
- **La fiche élève du cycle 3** (13-15 ans, secondeaire I, 9-11H): «Je vote pour l'avenir!».

Bulletin de commande en dernière page.

Liens avec le PER

Le Plan d'Etudes Romand (PER) accorde une place privilégiée à l'EDD et à l'*Éducation à la citoyenneté* et aux droits humains. «L'EDD teinte l'ensemble du projet de formation; en particulier, elle induit des orientations en SHS, en sciences de la nature et en FG.» La FG vise à développer la connaissance de soi pour agir et opérer des choix personnels; prendre conscience des diverses communautés et développer une attitude ouverte aux autres et sa responsabilité citoyenne; prendre conscience de la complexité et des interdépendances et développer une attitude responsable et active en vue d'un DD. Les objectifs d'apprentissage généraux des activités présentées dans ce dossier sont :

- Pour le **cycle 2** (FG 25, 2): Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire en participant au débat, en acceptant les divergences d'opinion, en prenant position.

- Pour le **cycle 3** (FG 34, 1 et 5): Planifier, réaliser, évaluer un projet et développer une attitude participative et responsable en prenant une part active et des responsabilités dans un projet et en débattant et en recherchant des réponses face à des problèmes concrets et des questions éthiques.

Ainsi que (FG 38 E): Expliciter ses réactions et ses comportements en fonction des groupes d'appartenance et des situations vécues en cernant ses préférences, ses valeurs, ses idées, en les confrontant et en acceptant celles des autres.

Journée des droits de l'enfant 2012

CYCLE 2

Pym Pépin-d'pomme

Dans le pays aux meilleurs pommes, tout le monde a droit aux pommes. Au contraire, dans un village des pommes au nord, à midi, c'est à coup sûr le moment de la pomme et non la tarte, aux pommes avec, à côté, un peu de crème chantilly ou pas. Les jus de pommes est la boisson nationale. Il coule même des fontaines de la capitale Pomme-city. Les habitants, qui s'appellent d'ailleurs les Pommes, sont ravis de vivre dans ce petit royaume.

Mais il existe un Pommie qui n'est pas du tout heureux. Il s'appelle Pym Pépin-d'pomme et il déteste tout particulièrement les pommes. Ce jeune homme n'est pas du tout apprécié par les pommes, ce n'est pas à cause de son nom qu'il se trouve trop bizarre. Il est toujours tout seul, car personne ne veut être ami avec quelqu'un qui déteste les pommes.

Pym Pépin-d'pomme vit donc un peu isolé dans le coin le plus reculé du pays, près de la frontière. Là où personne n'habite, car il n'y a pas de pommes à proximité. Il y a personne à part lui, mais il n'a pas envie de faire des amis. Après avoir longtemps été seul, il a décidé de faire quelques amitiés, déguerpis et par hasard, à la rencontre de Pym Pépin-d'pomme. Celui-ci accueille chaleureusement. Il donne des vêtements sales et lui offre un rapide déjeuner pour le réchauffer. Puis il décide d'emmener tout le monde à la pompe à chaussettes. Il y a plusieurs pommes dans la pompe à chaussettes. Mais c'est délicieux! «Mais c'est délicieux!» s'exclame-t-elle. «Encore!»

Après avoir englouti trois assiettes de pommes, ils se dirigent vers la pompe à chaussettes sur le chemin de Pomme-City. Il lui offre un sachet de chaussettes séchées pour la route et elle lui promet de revenir le voir bientôt.

Galli, de retour chez ses parents pour le week-end, a bien envie de revoir son aventure. Mais elle se doute bien que si elle parle de Pym Pépin-d'pomme, ses parents seront échelos ou qu'elle fréquente ce bonhomme pas normal. Elle décide donc de glisser discrètement quelques chaussettes achetées dans la boutique aux pommes de son papa. «Mais voilà!» dit Galli à ses parents, ses frères et ses sœurs. Alors Galli raconte enfin ce qu'il s'est passé, sa famille est enthousiasmée, elles veulent désormais mélanger les championnes et les pommes pour voir ce qui va se passer.

Les parents de Galli aiment donc à inviter Pym Pépin-d'pomme au festival d'automne de Pomme-city. Le jour venu, Galli et son papa sont en train de faire la queue pour entrer dans l'ensemble du grand stand qui propose des spécialités culinaires mêlant pommes et championnes. Les Pommes découvrent avec étonnement ce mélange exquis et nombreux en sont ravis. Mais d'autres n'apprécieront pas du tout ce mélange. «C'est dégoûtant!» crient certains. Galli et son papa sont choqués. Ils ont tout le monde que les championnes sont mauvaises et dangereuses. Une dispute éclate alors entre ceux qui veulent chasser Pym de la ville pour toujours et ceux qui veulent l'inviter tous les mois pour vendre ses chaussettes.

Deux jours se terminent et il décide d'insister pour le plaisir de Pym Pépin-d'pomme. Galli lui présente une décision. Le chef des pommes aux championnes revendique le droit de vivre au pays des milliers de personnes qui respectent les traditions culinaires ancestrales. Il soutient que si des Pommes continuaient à manger des championnes, ça dénaturerait les pommes. Puis il décide de changer les habitudes. Ils s'écoulent, au contraire, que la diversité alimentaire rendra les gens plus heureux.

Le président est bien embêté. Il n'arrive pas à trouver de solution. Il demande à Galli de faire une proposition.

«Galli, je t'en prie, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

«Galli, tu es la meilleure! Tu as une bonne idée!

Le président est ravi. Il approuve la décision. Il offre à Galli une chaussette et une pomme pour la route.

Consignes pour l'enseignant-e

Avant de débuter le travail, nous invitons l'enseignant-e à relire la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Le texte original ainsi que des versions simplifiées se trouvent sur le site:

www.droitsenfant.globaleducation.ch

Il est également possible d'en commander des exemplaires imprimés (Bulletin de commande en dernière page).

L'enseignant-e peut trouver sur le site www.droitsenfant.globaleducation.ch

d'autres activités en lien avec les fiches 2012 ainsi que toutes les activités réalisées durant ces dix dernières années sur -> Activités supplémentaires.

Journée des droits de l'enfant 2012

A. Travail individuel

Droit à la vie et à l'avenir

CYCLE 3

Droits des exemples
où ce droit est respecté
selon tel (ci et ailleurs)

Droits des exemples
où ce droit n'est pas respecté
selon tel (ci et ailleurs)



Cycle 1 : « Un jeu pour mes droits »

Les activités proposées sont complémentaires aux apprentissages liés au mieux vivre ensemble et à l'éducation à la démocratie réalisées tout au long de l'année.

Objectifs complémentaires et capacités transversales du PER

- SHS (visée prioritaire) : Développer des compétences civiques et culturelles qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable.
- A11 AC&M 1 : Représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion par la pratique des différents langages artistiques en inventant et produisant des objets, des volumes, librement ou à partir de consignes.
- CM 14 : Acquérir des comportements et habiletés élémentaires du jeu 1, 2 et 3.
- Capacités transversales : Collaboration, Pensée créatrice.

Objectifs spécifiques

- Participer à un jeu et déterminer les droits et devoirs représentés sur des images.
- Représenter ce qu'est le droit à la vie aujourd'hui et la responsabilité pour le droit à la vie des générations futures.

Matériel

- La planche du jeu (la fiche), des pions, un dé.
- Des feuilles de dessin et des feutres.
- Les cartes-images tirées du jeu (avec le droit et la responsabilité respective au verso) à télécharger sur www.droitsenfant.globaleducation.ch.

Déroulement

1. L'enseignant-e introduit l'activité en demandant aux élèves ce qui est, selon eux, essentiel pour vivre. Il/elle note les réponses.
A partir de là, l'enseignant-e présente la CDE. Il/elle cite les droits que beaucoup de pays (dont la Suisse) se sont engagés à respecter (en y incluant les éléments cités par les élèves). L'enseignant-e précise que l'activité se concentrera sur le droit à la vie et à l'avenir (article 6).

2. L'enseignant-e distribue la fiche et explique les règles du jeu écrites au verso :

- Chaque élève ou équipe a un pion. Chaque joueur ou équipe lance un dé, celui/celle qui a le chiffre le plus élevé commence la partie.
- A tour de rôle et dans le sens des aiguilles d'une montre, chaque joueur ou équipe lance le dé et avance son pion en fonction du nombre indiqué sur le dé:
 - Lorsque le pion est sur une case sans dessin, il ne se passe rien, le joueur ou l'équipe passe le dé au joueur ou à l'équipe suivante qui lance à son tour le dé.
 - Lorsque le pion est sur une case avec un dessin:
 - Le joueur ou l'équipe qui a le pion sur le dessin doit dire à quel droit de l'enfant correspond le dessin et justifier son choix; si les autres joueurs ou équipes sont d'accord avec la réponse, le pion avance du nombre de cases indiqué dans la flèche;
 - si les autres joueurs ou équipes ne sont pas d'accord avec la réponse et que leurs arguments sont bons, le pion recule d'une case.
- En cas de désaccord entre les joueurs ou les équipes, l'enseignant-e intervient comme arbitre pour les départager en basant sa décision sur la CDE.
- Le gagnant ou l'équipe gagnante est celui/celle qui arrive en premier dans la case centrale (n° 26).

Remarques

Plusieurs réponses sont possibles. Ce sont les joueurs qui doivent argumenter leur choix et décider entre eux si le droit cité est pertinent (par exemple, pour l'enfant qui mange la pomme, un enfant peut citer le droit à la vie et au développement OU à la santé, etc.).

Il est possible que certains élèves aient moins de chance en tombant sur des cases vides ou sur des

flèches qui font moins avancer. Cela peut être l'occasion de parler des injustices entre un enfant né dans une famille riche en Suisse et un autre né dans un pays pauvre au Mali...

3. L'enseignant-e présente les cartes tirées de la planche de jeu disponibles sur le site www.droitsenfant.globaleducation.ch. D'un côté, on y voit le dessin et de l'autre le droit en question, le numéro de l'article et la responsabilité. Il/elle demande aux élèves de quel droit il s'agit et quelle responsabilité implique ce droit. Les réponses données sur la carte sont des exemples. La discussion avec les élèves peut apporter d'autres éléments tout aussi pertinents en fonction de leur justification.

4. A partir de là, chaque élève représente sur la fiche ou sur une feuille sa vision du droit à la vie et à l'avenir. La classe vote ensuite pour le dessin qui représente le mieux le droit à la vie et à l'avenir et celui-ci est envoyé à la FED par courrier ou par mail (scan). Le dessin gagnant sera mis sur le jeu en lieu et place de la case d'arrivée et le jeu ainsi illustré sera téléchargeable sur le site (une version plastifiée A3 sera remise à la classe gagnante).

Déroulement du concours :

L'enseignant-e peut envoyer jusqu'au 21 décembre 2012 le dessin de sa classe qui a remporté le plus de suffrages. Un jury composé de trois enfants et de trois collaboratrices de la FED détermineront le meilleur dessin selon une grille de critères qui se trouve sur le site. La classe qui remportera le concours verra son dessin figurer, à la place de la case « arrivée », sur la version définitive du jeu qui sera téléchargeable sur le site de la FED dès le 31 janvier 2013. La classe gagnante recevra une version du jeu en format A3 plastifiée ainsi qu'une version A4 par élèves. Elle participera à une émission de la RTS sur ce thème.

Cycle 2 : « Pym Pépin-d'pomme »

Objectifs complémentaires et capacités transversales du PER

- L1 24 : Produire des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante 2 et 6
- Capacités transversales : Pensée créatrice, Collaboration et Démarche réflexive.

Objectifs spécifiques

- 5-6 Harmos
 - Justifier sa réponse en s'appuyant sur un article de la CDE.
 - Suggérer une solution pour résoudre le problème posé.
- 7-8 Harmos
 - Justifier sa réponse en s'appuyant sur un art. de la CDE et prendre position face à un avis divergent et/ou justifier une opinion proposée (autre que la sienne) en s'appuyant sur un article de la CDE.
 - Argumenter en faveur d'une solution pour résoudre le problème posé.
 - Expliquer oralement devant la classe les raisons de son choix.

Matériel

- Une version simplifiée de la CDE (au moins l'art. 6).
- Une fiche par élève.

Déroulement

1. L'enseignant-e présente la convention version simplifiée des droits de l'enfant de la CDE. Il/elle demande aux élèves les droits et les devoirs qu'ils connaissent et les note sur un support (beamer, tableau, etc.). Si les élèves ne l'ont pas mentionné, il/elle rajoute l'art. 6 : le droit à la vie, à la survie et au développement.
2. L'enseignant-e lit ou fait lire le conte.
3. Après lecture de la consigne A, l'enseignant-e présente à l'ensemble de la classe sur un support (feuille, beamer, tableau, etc.) trois possibilités de réponses : les opposants aux champignons ont raison, les amis des champignons ont raison, ni les uns ni les autres n'ont raison.
4. Les élèves peuvent préparer leur réponse en travaillant en sous-groupes ou individuellement et reçoivent pour consigne de justifier leurs réponses en s'appuyant entre autre sur la CDE. L'enseignant-e veille à soutenir la formulation de la justification avec des relances ouvertes, telles que « Explique pourquoi tu penses que...? », « Que pourrais-tu dire à ceux qui ne sont pas de ton avis? », « Pourquoi n'es-tu pas d'accord

avec cette autre opinion? ». Les élèves inscrivent ensuite dans les colonnes du tableau les idées qu'ils estiment être les meilleures.

5. Après lecture de la consigne B, les élèves sont invités avec la même consigne qu'au point 4 à formuler leur opinion. L'enseignant-e, en comparant les points de vue formulés en A et les points de vue formulés en B, demande aux élèves d'évaluer s'ils pensent que ce qui s'est dit en A respecte les principes énoncés en B.
6. Pour conclure, les élèves identifient des enjeux actuels et concrets (consigne C) et remplissent le tableau de la fiche. Les élèves peuvent ensuite présenter leurs choix en expliquant en quoi ceux-ci respectent les principes énoncés en B.

Ressources supplémentaires

Eléments méthodologiques complémentaires, possibilités d'approfondissement et ressources de même type pour Harmos 1-4 et 5-8, disponibles sur :

philoecole.friportail.ch

Cycle 3: «Je vote pour l'avenir!»

Objectifs complémentaires et capacités transversales du PER

- L1 32, 1 et 9: Ecrire des textes de genres différents adaptés aux situations d'énonciation en organisant ses idées.
- A 31 AC&M: Représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, une perception dans différents langages artistiques...
- FG 31, 6: Exercer des lectures multiples dans la consommation et la production de médias et d'informations en vérifiant les informations reçues des médias et en produisant selon les mêmes modes.
- Capacités transversales: Collaboration, Communication, Pensée créatrice.

Objectifs spécifiques

- Citer les situations dans lesquelles les droits à la vie et à un avenir sont respectés.
- Établir des liens entre les droits de l'enfant et leur vécu personnel.
- Produire un texte et/ou une illustration.
- Utiliser les MITIC.

Matériel

- Une fiche par élève.
- Matériel nécessaire en cas de projet en arts visuels (crayons de couleurs, feutres, etc.); ordinateur. Les documents de synthèse (tableau récapitulatif, citations).
- CDE (version simplifiée et originale).

Déroulement

L'enseignant-e peut mettre à disposition des images ou des textes (articles de presse, citations, etc.).

www.droitsenfant.globaleducation.ch -> Articles de presse, afin de créer des situations inductrices de dé-blocage de l'imaginaire.

L'enseignant-e peut également proposer aux élèves de mener une démarche en collaboration étroite avec les arts visuels ou la musique.

1. L'enseignant-e annonce l'objectif de la séquence: représenter le droit à la vie et à un avenir en participant à un concours sur les droits de l'enfant. Il/elle introduit le sujet soit en passant un film de quelques minutes (L'île aux fleurs, 11 min. * ou un extrait d'un film**), soit en les faisant travailler sur des articles de journaux à disposition sur le site).
2. L'enseignant-e distribue la fiche et les élèves réfléchissent individuellement en se basant sur leurs connaissances et expériences et sur ce qu'ils ont vu ou lu et répondent par écrit aux questions du travail individuel sur leur fiche.
3. Les élèves se mettent en groupe de 3 ou 4. Ils prennent connaissance des réflexions qu'ils ont menées individuellement, sous forme d'échange. Ils répondent ensuite aux questions du travail de groupe de leur fiche et ils nomment un-e secrétaire et un-e porte-parole. Eventuellement, ils mènent une recherche documentaire pour compléter leur réponse.
4. Chaque groupe reçoit la version simplifiée de la CDE et confronte ses réponses avec le texte de la CDE. Le/la secrétaire complète les réponses du groupe avec une autre couleur à partir des éléments recueillis dans la CDE.

5. Chaque porte-parole de groupe présente le fruit de ces réflexions au reste de la classe.

6. Les élèves se mettent au travail, soit individuellement, soit ou par deux afin d'élaborer leur représentation de ce droit. Ils peuvent proposer une démarche soit textuelle, illustrée ou non, soit visuelle, soit auditive, etc. La production doit être originale (il ne s'agit pas de modifier une production déjà existante).

7. Une présentation des productions peut être réalisée sous forme d'exposition en classe ou dans l'établissement, lorsque cela est possible.

8. L'enseignant-e poste ou fait poster aux élèves leur création sur le site **www.avenir.globaleducation.ch** et les encourage à voter pour les créations de leurs pairs.

Déroulement du concours

L'enseignant-e ou l'élève peut envoyer jusqu'au 21 décembre 2012 sa représentation du droit à la vie sur le site **www.avenir.globaleducation.ch**. Toutes les personnes qui s'identifieront sur le site pourront ensuite voter jusqu'au 21 janvier 2013 pour la représentation de leur choix. Celle qui répondra aux critères qui se trouvent sur le site et qui remportera le plus de votes remportera le concours. Le prix pour la classe gagnante du concours est de 500 CHF ainsi que la présentation de sa production sur le site de la FED).

* <http://www.youtube.com/watch?v=JKqQVuiUDHE>
** <http://www.filmeineinewelt.ch/francais/pagesnav/KA.htm>

Une formation à la carte ?

A partir de dix enseignant-e-s intéressé-e-s, la FED organise des formations continues concernant les droits de l'enfant sur les thèmes suivants :

- Comment améliorer la gestion de classe par les droits de l'enfant?
- Comment gérer valeurs, religions et cultures en classe?
- Le jeu coopératif comme moyen d'apprentissage.
- Le Kamishibai, une ouverture sur le monde et
- Aborder le racisme avec des enfants et des ados.

Nous serons heureux de vous renseigner si l'une de ces offres vous intéresse :

fed@globaleducation.ch, tél. 021 612 00 81

Bulletin de commande

Dossier enseignant-e contenant des informations didactiques ainsi qu'1 exemplaire des fiches élèves (Article 10c-104)

Fiche élève Cycle 1 – «Un jeu pour mes droits» (Article 10c-105)

Fiche élève Cycle 2 – «Pym Pépin-d'pomme» (Article 10c-106)

Fiche élève Cycle 3 – «Je vote pour l'avenir!» (Article 10c-107)

Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (Article 10c-84)

Les fiches élèves sont disponibles en 1 exemplaire par élève.

Les documents ci-dessus sont gratuits.

Frais d'envoi à votre charge.

Bulletin à renvoyer à:

Fondation Education et Développement

Avenue de Cour 1 – 1007 Lausanne

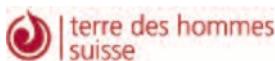
Tél. 021 612 00 81 – Fax 021 612 00 82

fed@globaleducation.ch – www.globaleducation.ch



**EDUCAZIONE E SVILUPPO
EDUCATION ET DÉVELOPPEMENT
BILDUNG UND ENTWICKLUNG**

ONT CONTRIBUÉ AU PROJET:



Terre des Hommes Suisse
Tél. : 022 737 36 36
ecoles@tdh-geneve.ch
www.terredeshommes.ch



OSAR
Tél. : 021 320 56 41
jean-daniel.muller@osar.ch
www.osar.ch



Enfants du monde
Tél. : 022 791 00 47
info@edm.ch
www.edm.ch



Missio-Enfance
Tél. : 026 425 55 70
missio@missio.ch
www.missio.ch



Pro Juventute Suisse
Tél. : 021 622 08 17
info@pro-juventute.ch
www.pro-juventute.ch



SER
Tél. : 027 723 59 60
info@le-ser.ch
www.le-ser.ch



Comité Suisse pour l'Unicef
Tél. : 01 317 22 66
info@unicef.ch
www.unicef.org



Communauté de travail
Swissaid - Action de Carême - Pain pour
le prochain - Helvetas - Caritas - Eper
AllianceSud Education
Tél. : 031 390 93 39
school@alliancesud.ch
www.alliancesud.ch



Association Glaj-ge
Tél. : 022 328 64 40
info@glaj-ge.ch
www.glaj-ge.ch



**IDE – Institut international
des droits de l'enfant**
Tél. : 027 205 7303
info@childrights.org
www.childrights.org

COORDINATION ET DIFFUSION



Fondation Education et Développement

En collaboration avec le journal L'EDUCATEUR
pour la diffusion

IMPRESSIONUM

Auteur-e-s: Samuel Heinzen, Nathalie Masungi,
Ines Matas, Coralie Pillet

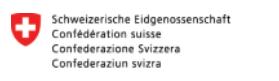
Coordination: Nicole Awais

Illustrations: Eva Luvisotto

Graphisme: Grafix

Imprimerie: Montfort-Schoechli

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE:



Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral des assurances sociales OFAS

L'OFAS (Office fédéral des assurances sociales)



La CIIP (Conférence intercantonale
de l'instruction publique)